



COMITE D'ADMINISTRATION

--oOo--

Séance du 12 juin 2023

N° DEL_2023_11

Subvention A.N.C.T : signature d'une convention

présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR_2021_CECC-01),
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Monsieur Nicolas RAFFAILLAC** - Représentant de Monsieur Grégory MARCO - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Monsieur Hubert COURTEILLE** - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Madame Sylvie SIMON** - Sociétaire.

I-EXPOSE

Par notification, L'Etat représenté par Monsieur le Préfet a transmis à la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin un projet de convention relatif à l'attribution d'une subvention de 148 500,00 € en faveur du Programme de Réussite Educative pour l'exercice 2023.

II- LE COMITE D'ADMINISTRATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le décret N° 2005 - 637 du 30 mai 2005 relatif aux Caisses des Ecoles.
 - Après avoir pris connaissance des termes du projet de convention et entendu les précisions relatives au contenu de l'article 5 qui établit le coût total estimé de l'action pour 2022 à 185 982,00€,
 - Après prise en compte des participations attendues de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin.

LE COMITE D'ADMINISTRATION DECIDE

d'autoriser la signature de la Convention dans les termes proposés par Monsieur Le préfet de la manche pour l'Etat.

Président de la Caisse des Ecoles de
Cherbourg-en-Cotentin
(N°AR_2021_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAISSE DES ECOLES**


Dominique HEBERT

Pour : 9
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0